Communauté de Communes COEUR DU VAR

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2010 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES "COEUR DU VAR"

PRESENTS:
BESSE : Claude PONZO - Yves FABRE – Hélène ALVE
CABASSE : Régis DUFRESNE - Jean Claude GIBERT – Chantal NICOLAS
LE CANNET DES MAURES : Jean Luc LONGOUR - André DEL PIA – Richard SPINOSA – Valérie VESCOVI pouvoir à Jean Luc LONGOUR
CARNOULES : Henri CEZE – Claude ARIELLO – Frédéric JONCOUR
FLASSANS SUR ISSOLE : Bernard FOURNIER – Jean Louis PORTAL – Franck GUALCO
GONFARON : Yves ORENGO – Henri GARCIN – Thierry BONGIORNO – Jean Pierre GARCIA
LE LUC : André RAUFAST – Alain MEUNIER – Loïc POTHONIER - Mireille ROLLEY – Marie Claire COULMAIN
LES MAYONS : Guy VERGARI – Claude JAUFFRET - Elie TROTET
PIGNANS : Patrick ASTESANA – Rolland GUIGOU – France OBERTO
PUGET VILLE : Max BASTIDE - Patrice VALLADE – Raymond PERELLI – Odile VIES
LE THORONET : Gabriel UVERNET – Elisabeth WEISS – Guy HILY
Nombre de membres en exercice : 38 - Délégués présents 37
Quorum atteint

EXCUSES
Valérie VESCOVI Le Cannet
Madame CHAIX Receveur Syndical

AUTRES PARTICIPANTS
Paul DENIS Conseiller Général du canton de Besse
Christian GERARD Directeur Général des Services Communauté de Communes
Aude LAROCHE Service Environnement Communauté de Communes

Claude PONZO, Président, Maire de Besse souhaite la bienvenue aux délégués communautaires.
Il excuse **Madame CHAIX**, Receveur Syndical. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 H 15.

1 – ADMINISTRATION

1.1 – Désignation du secrétaire de séance

Claude PONZO, Président, Maire de Besse, indique qu'il convient de désigner le secrétaire de séance parmi les délégués communautaires.
Yves FABRE, Besse, est candidat.
Yves FABRE est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

1.2 – <u>Adoption du compte rendu de la réunion du 01 décembre 2009</u>

Claude PONZO indique que le compte rendu du Conseil Communautaire du 01 décembre 2009 a été adressé aux délégués. Il demande s'il y a des remarques.
En l'absence de remarques, il se soumet au vote.

VOTE					
Pour :	**37**	**Contre :**	**0**	**Abstention :**	**0**
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE					

1.3 – <u>Lieu de la prochaine réunion</u>

Claude PONZO précise qu'il convient de fixer le lieu du prochain Conseil Communautaire.
Il propose le siège de la Communauté de Communes "Coeur du Var".

VOTE					
Pour :	**37**	**Contre :**	**0**	**Abstention :**	**0**
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE					

2 – ELIMINATION DES DECHETS

2.1 – Choix sur le mode de gestion de la collecte des déchets ménagers : collecte communale ou intercommunale

Claude PONZO, Président, Maire de Besse, rappelle que depuis sa création, la Communauté de Communes réfléchit à une optimisation de la collecte des ordures ménagères. Une première étude avait été faite en 2003. Faute d'un accord sur une harmonisation des fréquences de collecte, il avait été décidé de transférer la compétence collecte à la Communauté de Communes tout en conservant une gestion à l'échelle communale avec un remboursement des frais de collecte entériné par convention. Ce transfert au 01/01/2004 a permis à la Communauté de Communes d'encaisser la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et de bénéficier d'une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en plus.

Une nouvelle étude a été lancée en 2009 pour aboutir à un schéma de collecte intercommunal en harmonisant et en réduisant les fréquences de collecte. La collecte est rappelons-le, le principal levier pour maitriser les coûts afin que l'évolution de la TEOM reste supportable pour les contribuables (augmentation des coûts inéluctables avec l'évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes et des frais de traitement).
Lors des différentes réunions a été posée la question d'une reprise de la compétence « collecte » par les communes.

Une reprise de la compétence collecte par les communes est juridiquement possible, elle impliquerait un partage des compétences entre les communes et la Communauté de Communes (loi de finances rectificative N°2004-1485 du 30/12/2004).
La Communauté de Communes gérerait la compétence traitement qui inclue la collecte en Point d'Apport Volontaire des produits recyclables, le tri, le traitement des ordures ménagères résiduelles ainsi que leur transport depuis le quai de transfert. Cette compétence serait financée par de la fiscalité additionnelle.

Les communes quant à elles géreraient la compétence collecte et percevraient à ce titre la TEOM assise uniquement sur les frais de collecte.

Sont détaillées ci-après les données financières relatives à une reprise de compétence par les communes de la collecte des ordures ménagères.

Taux de TEOM théorique par commune

Le 1er tableau représente un taux théorique de TEOM pour chaque commune basé sur le coût de collecte remboursé à chaque commune en 2009.

COMMUNES	BASES FONCIERES 2009	PRODUIT ATTENDU	TAUX T.E.O. M
BESSE	2 938 082 €	163 007 €	5,55%
CABASSE	1 529 270 €	97 495 €	6,38%
LE CANNET	4 182 287 €	242 218 €	5,79%
CARNOULES	2 651 101 €	195 981 €	7,39%
FLASSANS	3 649 248 €	157 367 €	4,31%
GONFARON	3 399 325 €	215 752 €	6,35%
LE LUC	8 301 749 €	481 950 €	5,81%
LES MAYONS	601 313 €	36 816 €	6,12%
PIGNANS	2 798 866 €	180 672 €	6,46%
PUGET VILLE	3 021 179 €	217 922 €	7,21%
LE THORONET	2 663 854 €	120 985 €	4,54%
TOTAL	**35 736 274 €**	**2 110 165 €**	**5,90%**

Calcul de la perte de la DGF

Cette reprise de compétence impliquerait une baisse de la DGF.
La DGF s'élèverait ainsi à **347 806€**, soit une baisse de **234 968 € par rapport à la DGF encaissée en 2009 (simulation réalisée à partir des données connues à ce jour et susceptibles d'être modifiées dans un sens comme dans un autre).**

	DGF 2009 avec compétence collecte	DGF 2009 sans compétence collecte	variation
DOTATION DE BASE	155 053 €	91 750 €	-63 303 €
DOTATION DE PEREQUATION	365 927 €	216 532 €	-149 395 €
MAJORATION	61 794 €	39 524 €	-22 270 €
TOTAL	**582 774 €**	**347 806 €**	**-234 968 €**

Impact sur la fiscalité additionnelle 2009

Christian GERARD, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes explique aux délégués communautaires qu'il a été calculé ci-après l'impact sur la fiscalité additionnelle 2009 de la reprise de compétence par les communes de la collecte.
Le montant total de **3 838 000 €** prend en compte la part restante du service élimination des déchets (déchèteries, tri sélectif, traitement des ordures ménagères) et permet de calculer les nouveaux taux applicables pour la Communauté de Communes dans cette hypothèse.

Calcul de la part traitement des déchets ménagers

- Besoin financement 2009 : 4 833 000 €
- Excédent 2008 : 416 000 €
- T.E.O.M. 2009 : 4 417 000 €
  - **Cout de la collecte : 2 110 000 €**
  - **Coût traitement / tri sélectif : 2 307 000 €**

➢ **Produit fiscal attendu pour équilibrer le budget de la Communauté de Communes :**

- Total voté 2009 1 296 000 €
- Part traitement déchèteries tri sélectif 2 307 000 €
- Perte DGF 2009 235 000 €

TOTAL 3 838 000 €

➢ **Calcul des nouveaux taux de la Communauté de Communes :**:

	Taux 2009	Coefficient de variation proportionnelle	Simulation nouveaux taux 2009
Taxe d'habitation	0.761%	2,899251	2.20%
Taxe foncière Bâti	1.22%	2,899251	3.53%
Taxe foncière non bâti	5.73%	2,899251	16.61%
Taxe professionnelle	1.49%	2,899251	4.32%

Plusieurs simulations ont été ensuite réalisées pour déterminer l'impact du choix de gestion sur le contribuable.
Pour cela, les données utilisées sont des données réelles, établies à partir des taxes foncières 2009 qui concernent 2 personnes, l'une sur le Luc, l'autre sur le Thoronet.

Il est comparé pour ces deux cas les situations suivantes :

1 - la situation actuelle ;

2 - la situation 2009 avec une reprise de la compétence collecte par les communes ;

3 - la situation 2009 avec une collecte intercommunale intégrant les frais d'encadrement, le renouvellement du matériel et la création de garages communautaires.

Pour déterminer les coûts de collecte dans le cadre d'une gestion intercommunale, les données prises sont celles fournies par le bureau d'études ANTEA.

Ainsi, le coût global du service collecte s'élèverait à **2 482 160 €** répartit de la manière suivante :

	Collecte intercommunale
Personnel	**1 517 500 €**
Fonctionnement	**576 517 €**
Amortissement	**342 143 €**
Etudes (amorties sur 5 ans)	**46 000 €**
TOTAL	**2 482 160 €**

Les frais de personnel comprennent :

- Les équipages de collecte
- Les équipes de remplacement
- L'encadrement
- La collecte spécifique des encombrants

Les frais de fonctionnement concernent les:

- Frais de garages,
- Frais de matériels,
- Frais d'entretien des bacs,
- Frais de structures.

Les frais d'amortissement correspondent aux :

- Frais de garages,
- Frais d'équipements de bacs
- Frais de matériels

Communauté de Communes COEUR DU VAR

Impact sur le contribuable

Cas N°1 : Maison individuelle sur la Commune du Luc

Situation Actuelle

		Base 2009	*Taux 2009*	*Montant impôt*
Impôt perçu par la CCCV	***Taxe habitation***	4696	0,76%	36 €
	Foncier Bâti	2348	1,22%	29 €
	TEOM	2348	12,36%	290 €
	TOTAL			**355 €**

Comparaison par rapport à la situation initiale

Situation 2009 avec une reprise de la compétence collecte par les communes

		Base 2009	*Taux 2009*	*Montant impôt*
Impôt perçu par la CCCV	***Taxe habitation***	4696	2,20%	103 €
	Foncier Bâti	2348	3,53%	83 €
Impôt perçu par la commune	***TEOM***	2348	5,81%	136 €
	TOTAL			**322 €**

-33 €
Soit -9 %

Simulation de la situation 2009 avec une collecte intercommunale

Budget constant sur le traitement et le tri sélectif. Pour la collecte, les frais d'encadrement et de création de garages ainsi que le remplacement de véhicules ont été pris en compte

Besoin de financement pour le service élimination des déchets

Collecte	2 482 160 €
Traitement et tri sélectif	2 307 000 €
Total	4 789 160 €

Taux de TEOM 13,40%

		Base 2009	*Taux 2009*	*Montant impôt*
Impôt perçu par la CCCV	***Taxe habitation***	4696	0,76%	36 €
	Foncier Bâti	2348	1,22%	29 €
	TEOM	2348	13,40%	315 €
	TOTAL			**380€**

+ 25 €
Soit +7%

Comparaison entre une gestion communale et intercommunale	**+58 €** **Soit +18 %**

Cas N°2 : Maison individuelle sur la Commune du Thoronet

Situation Actuelle

		Base 2009	*Taux 2009*	*Montant impôt*	Comparaison par rapport à la situation initiale
Impôt perçu par la CCCV	***Taxe habitation***	5999	0,76%	46 €	
	Foncier Bâti	3047	1,22%	37 €	
	TEOM	3047	12,36%	377€	
	TOTAL			**460€**	

Situation 2009 avec une reprise de la compétence par les communes

		Base 2009	*Taux 2009*	*Montant impôt*	
Impôt perçu par la CCCV	***Taxe habitation***	5999	2,20%	132 €	
	Foncier Bâti	3047	3,53%	108 €	
Impôt perçu par la commune	***TEOM***	3047	4.54%	138 €	**-82 € Soit -18%**
	TOTAL			**378 €**	

Simulation de la situation 2009 en exerçant réellement la compétence collecte

Budget constant sur le traitement et le tri sélectif. Pour la collecte, les frais d'encadrement et de création de garages ainsi que le remplacement de véhicules ont été pris en compte

Besoin de financement pour le service élimination des déchets

Collecte	2 482 160 €
Traitement et tri sélectif	2 307 000 €
Total	4 789 160 €
Taux de TEOM	13,40%

		Base 2009	*Taux 2009*	*Montant impôt*	
Impôt perçu par la CCCV	***Taxe habitation***	5999	0,76%	46 €	
	Foncier Bâti	3047	1,22%	37 €	
	TEOM	3047	13,40%	408 €	**+ 31 € Soit +7%**
	TOTAL			**491 €**	

Comparaison entre une gestion communale et intercommunale	**+113 € Soit +30 %**

Claude PONZO précise par rapport à l'impact sur le contribuable que la situation N° 3 correspond à un schéma entre 3 et 5 ans avec la réalisation de garages intercommunaux. En 2011, le coût de collecte sera sensiblement équivalent au coût remboursé aux communes.

Guy VERGARI, Vice Président, Maire des Mayons, fait part au Conseil Communautaire du courrier adressé à tous les Maires.
Au moment du transfert de la compétence collecte en 2004, nous ne connaissions pas le coût. Pour les Mayons, aujourd'hui, il y a deux agents à temps partiel et un camion plateau que nous conserverons.
Les recettes fiscales s'élèvent à **150 000 €** en 2011. Il manquera **36 000 €** au budget (le coût de collecte remboursé par la Communauté de Communes). Pour faire face au gros projet que représente la nouvelle station d'épuration qui mobilise tous les financements jusqu'en 2011, il faudra augmenter la fiscalité de **50 %**. Hier avec la redevance c'était **60 €**, aujourd'hui c'est **256 €**.
Il n'y a pas d'intérêt à être dans la Communauté de Communes.
Nous écrirons au Préfet pour demander à sortir de la Communauté de Communes "Coeur du Var".
Claude PONZO expose que le coût sur Besse est de **119 826 €** alors que la Communauté de Communes rembourse **165 000 €.** Il est possible de répercuter cette plus-value en baissant la taxe d'habitation.
Depuis plusieurs années l'on sait que les conventions arrivent à expiration. On est dans l'obligation d'avancer.
Max BASTIDE, Vice Président, Maire de Puget Ville
Le choix du mode de gestion de la collecte des déchets ménagers a ouvert un débat entre nos communes depuis quelques semaines. On peut d'ailleurs regretter que la commission environnement n'ait pas été associée à cette réflexion.
Quoi qu'il en soit, nous tenons à nous assurer que les enjeux de la question qui nous préoccupe ce soir soient bien compris par notre assemblée qui par son vote éclairé devra assumer son choix devant ses concitoyens.
En clair, la collecte intercommunale des déchets ménagers devrait permettre avant tout de réaliser des économies d'échelle qui donnent un sens à l'intérêt communautaire.
La gestion de la collecte par la Communauté de Communes coûtera plus cher. Alors qu'en matière de déchets, les communes peuvent transférer leur traitement tout en conservant leur collecte.
Si la dernière étude du cabinet ANTEA aboutit à un schéma réduisant les fréquences de collecte dans toutes les communes, elle ne se traduit absolument pas par une réduction des moyens matériels, mais pire, par une augmentation de personnel pour assurer cette mission. En terme de coût, une augmentation d'un point de la TEOM sera nécessaire pour couvrir cette nouvelle charge avant d'y ajouter bien sûr, l'augmentation de la TGAP et des frais de traitement,
La simulation qui nous est présentée ce soir est très parlante sur ce point. On y voit d'abord tout un paragraphe (page 3) sur la perte de **235 000 € de DGF bonifiée** si la compétence collecte était reprise par les communes. Mais point de démonstration pour signaler **le surcoût de 372 000 €** si elle devenait intercommunale (2 110 000 contre 2 482 000).
Ensuite, la traduction chiffrée de cette simulation sur la commune du LUC montre clairement un coût du service moins cher de 9% avec une collecte par la commune par rapport à la situation actuelle. Ce coût sera plus cher de 7% si la collecte devient intercommunale. L'écart entre les deux modes de gestion s'élevant 18%.
L'exemple du THORONET accentue cet écart à 30% dans le cas d'une collecte intercommunale.
Vous nous l'accorderez certainement après cela, tout concorde pour ne pas préférer la collecte intercommunale, car l'intérêt communautaire et l'intérêt du contribuable ne sont pas du tout au rendez-vous comme ils le furent par contre lors de la création des trois déchetteries.

Au-delà du coût, la méthode de financement retenue pour cette simulation mérite également quelques observations.
En effet, la circulaire de la Direction Générale des Collectivités locales (N° NOR/MCT/B/05/10008/C) du 15 juillet 2005 précise que la commune ou l'EPCI qui conserve la collecte et transfère le seul traitement est seul à même d'instituer et de percevoir la TEOM ou la REOM.
Le financement du traitement est alors assuré, soit par le versement de contributions budgétaires à l'EPCI qui assure le traitement, soit par un reversement partiel du produit de cette taxe à ce dernier par délibérations concordantes. En aucune façon, il n'est prévu de financer le traitement par la taxe additionnelle.
Enfin, comme nous l'avons déjà fait remarqué à ce conseil, nous pensons que les estimations des coûts de collecte remboursés aujourd'hui aux communes sont surévaluées, à commencer d'ailleurs par la nôtre. Si cela s'avère juste, en cas de reprise de la compétence collecte, les communes auront alors la possibilité, si elles le souhaitent, de baisser leurs taux de TEOM et de communiquer ainsi favorablement autour de cette reprise.
Vous voyez Monsieur le président, les arguments ne plaident pas aujourd'hui en faveur d'une collecte intercommunale. La porte n'est pas pour autant fermée, mais cela passe d'abord par un gros travail d'optimisation dans chaque commune. Alors dans quelques années pourquoi pas ?
Sans préjuger des motivations qui poussent aujourd'hui certaines communes vers la collecte intercommunale, il nous semble, en tout état de cause, que ces éléments méritent d'être évalués et discutés plus précisément en commission voire plus si nécessaire et dans chaque conseil municipal pour bien en mesurer les enjeux. C'est pourquoi, nous vous demandons de ne pas soumettre cette question au vote de ce soir et de la reporter à un prochain conseil communautaire.

Yves ORENGO, Vice Président, Maire de Gonfaron, rappelle que la base prise pour les conventions a été prise sur le coût de collecte de la commune du Luc.
Ayant une comptabilité analytique, il a calculé le coût réel en 2009 qui s'élève à **221 354 €** si l'on rajoute l'amortissement d'un camion de 12 m^3 qui coûte **130 000 €** le coût est encore plus important et supérieur à celui remboursé par la Communauté de Communes "Coeur du Var".
D'autre part s'il n'y a pas assez de personnel et de camions, on peut très bien passer des marchés avec un prestataire.
André RAUFAST, Vice Président, Maire du Luc expose que depuis que nous parlons de ce problème, ce qui fait débat c'est l'homogénéisation. Si pour Le Luc c'est résolu, ce n'est pas le cas d'autres communes.
Le projet de vie ne se fera pas sur les déchets. En ce qui concerne les chiffres avancés par le bureau d'études, on sait hélas dans d'autres domaines qu'ils sont parfois loin de la réalité.
Il faut être solidaire avec les Mayons.
Compte tenu de ces situations, il faut réfléchir.
Régis DUFRESNE, Vice Président, Maire de Cabasse, rappelle qu'il a toujours été opposé au système de collecte intercommunale.
On va à l'envers, on n'a pas été entendu à l'époque en 2004 et l'on a subi une augmentation de 600 à 700 %.
La collecte intercommunale était uniquement « la carotte » pour avoir une dotation globale de fonctionnement plus importante. Aujourd'hui on ne gère plus dans la solidarité. Ce n'est pas de la démocratie. On veut rester sur le principe communal. On ne peut à distance gérer le service même avec un agent compétent. Il n'y a pas de bureau d'études qui ait fourni des chiffres exacts. Cela va nous diviser. Ce sera toujours le Maire

qui sera responsable. Nous garderons le personnel et transfèrerons seulement notre benne à ordures ménagères.
Alain MEUNIER, Le Luc, précise qu'il faut replacer le débat sur le Département et sur le schéma de l'intercommunalité. On n'a pas de projet. Rien sur la TPU. Aucune réflexion ni solidarité avec la Mission Locale du Centre Var, ni sur la culture. Ce problème risque de faire exploser la Communauté de Communes "Coeur du Var".
A propos de la TPU, des études par l'Association des Maires de France ont été réalisées précise **Claude PONZO**. Nous en reparlerons.
Pour **Guy VERGARI**, Vice Président, Maire des Mayons, la TPU est un sujet tabou.
Jean Luc LONGOUR, Vice Président, Maire du Cannet des Maures, expose que pour la commune du Cannet des Maures le sujet est dépassionné. Il n'y a rien à y gagner ni rien à y perdre.
Il indique qu'il est ému sur le cas des Mayons et qu'il faut trouver une solution pour ce problème financier. Il n'est pas question d'abandonner les Mayons. Il met au défi une commune en gestion communale de ne pas augmenter la TEOM à l'avenir.
Avec les déchèteries, le tri sélectif, la Communauté de Communes "Coeur du Var" a sauvé les communes. Il y aura une amélioration.
Il partage l'idée que la Communauté de Communes "Coeur du Var" manque d'ambition, et de lisibilité. Il faut davantage communiquer car au quotidien, il y a un gros travail de qualité accompli par les agents. Si l'on est convoité aujourd'hui il faut être encore plus fort.
Claude PONZO précise que le nouveau journal intercommunal de 16 pages va être distribué prochainement.
Bernard FOURNIER, Vice Président, Maire de Flassans, expose qu'à la lecture des chiffres il regarde l'intérêt de nos contribuables et donc est pour une collecte au niveau communal.
Gabriel UVERNET, Vice Président, Maire du Thoronet, constate que depuis 6 ans l'on n'y arrive pas. On est frileux, c'est une étude sur le long terme. Il faut regarder devant et avancer.
Yves ORENGO, redit qu'il appartient aux commissions de travailler et de faire remonter des propositions.
Alain MEUNIER, Le Luc, demande un vote à bulletin secret.
Claude PONZO soumet au vote cette demande.
17 voix pour en vote à bulletin secret.
Claude PONZO demande au Conseil Communautaire de délibérer

- **Pour une collecte intercommunale.**

Le vote s'étant déroulé à bulletin secret, les délégués ayant voté à l'appel de leurs noms.
Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de délégués	**:**	**37**
Nombre de bulletins	**:**	**37**
Pour	**:**	**19**
Contre	**:**	**18**

Le Conseil Communautaire à la majorité décide de mettre en place la collecte intercommunale et de mettre fin aux conventions transitoires au 31/12/2010.

2.2 – <u>Gestion intercommunale de la collecte des déchets ménagers</u>

Le Conseil Communautaire ayant validé une gestion intercommunale de la collecte des ordures ménagères, plusieurs décisions sont à prendre pour définir l'organisation du service de collecte.

2.2.1 – Harmonisation des fréquences

Sur avis du bureau réuni le 12/01/2010, Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **une collecte en C5 pour les villages avec une collecte supplémentaire le dimanche matin pour le centre ancien du Luc**
- **une collecte en C2 pour le reste du territoire**
- **une collecte en C1 pour les emballages**

Cette harmonisation des fréquences sera accompagnée :

- d'un **développement de la conteneurisation individuelle** lorsque cela est faisable ;
- d'un **éclatement des points de regroupement** pour éviter les zones de mini décharges notamment là où le nombre de conteneurs est conséquent ;
- d'une **mise en place d'une conteneurisation enterrée** ou semi-enterrée sur certains points de regroupement posant des difficultés ou dans des zones d'habitat dense.

Régis DUFRESNE indique qu'avec la collecte en porte à porte on va augmenter le coût.

Jean Luc LONGOUR précise que c'est une option de départ.

VOTE					
Pour :	**34**	**Contre :**	**2**	**Abstention :**	**1**
PROPOSITION ADOPTEE A LA MAJORITE					

2.2.2 – Création d'une collecte spécifique des encombrants

Jean Luc LONGOUR rappelle que les encombrants sont normalement collectés en apport volontaire sur les déchèteries qui sont ouvertes du lundi au samedi. Toutefois pour les personnes à mobilité réduite ou qui ne disposent pas de véhicule adapté aux transports de leurs encombrants, il est proposé de mettre en place une collecte en porte à porte des encombrants sur rendez-vous, avec la création d'un numéro d'appel spécifique. Un équipage de collecte et un camion plateau seraient alloués à cette collecte pour une disponibilité de 7h/jour du lundi au vendredi.

Max BASTIDE, Vice Président, Maire de Puget Ville pense que l'on n'améliore rien.

Après avis du bureau réuni le 10/11/2009, Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **La mise en place d'une collecte spécifique des encombrants sur rendez-vous.**

VOTE					
Pour :	**34**	**Contre :**	**2**	**Abstention :**	**1**
PROPOSITION ADOPTEE A LA MAJORITE					

2.2.3 – Suppression de la collecte du verre en porte à porte

Claude PONZO expose au Conseil Communautaire que cette collecte ne concerne qu'une commune sur 11, elle est marginale et peut être substituée par la mise à disposition de conteneurs d'apports volontaires.

Seule la commune de Carnoules est concernée.

Henri CEZE, Vice Président, Maire de Carnoules pense que cette collecte est efficace et qu'il convient d'augmenter les points d'apports volontaires.

Après avis du bureau réuni le 10/11/2009, Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **La suppression de la collecte du verre en porte à porte ;**
- **La mise en place de colonnes de point d'apports volontaires de substitution ;**
- **Une étude ultérieure pour gérer la collecte des gros producteurs.**

VOTE					
Pour :	**37**	**Contre :**	**0**	**Abstention :**	**0**
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE					

2.2.4 – Embauche d'un technicien

Claude PONZO, expose au Conseil Communautaire que pour gérer la mise en place du schéma de collecte intercommunal, il propose au Conseil Communautaire **:**

- **De recruter un technicien à partir du 01/05/2010 pour lancer les marchés, mettre en place un scénario intermédiaire avec la conservation des garages communaux, suivre le projet de création de garages communautaires.**

VOTE					
Pour :	**34**	**Contre :**	**2**	**Abstention :**	**1**
PROPOSITION ADOPTEE A LA MAJORITE					

André RAUFAST, Vice Président, Maire du Luc, souhaite être informé d'un éventuel recrutement d'un agent du Luc. Cela s'est produit à 2 reprises, si cela devait de nouveau arriver, il en tirerait les conséquences qui s'imposent.

2.2.5 – Création de garages communautaires

Pour optimiser la collecte, il est nécessaire de prévoir 1 ou 2 garages communautaires. La création d'un seul garage communautaire permettrait de limiter les frais d'investissement et de fonctionnement. La zone centrale à privilégier serait le triangle formé par les communes de Flassans, Gonfaron et le Luc.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **De chercher un terrain pouvant accueillir un garage communautaire**
- **D'étendre à tout le territoire la recherche de terrain**

VOTE					
Pour :	**37**	**Contre :**	**0**	**Abstention :**	**0**
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE					

2.2.6 –Mise en place de conteneurs enterrés

Pour limiter les débordements et les points noirs récurrents, améliorer le cadre de vie des villages, il est envisagé d'installer des colonnes enterrées pour la collecte des produits recyclables et des ordures ménagères.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **Une répartition des coûts entre la Communauté de Communes et la commune.**
  - Travaux de génie civil à la charge de la commune (création de la fosse, déplacement des réseaux ….) ;
  - Fourniture des conteneurs à la charge de la Communauté de Communes (environ 5000 à 6000 € par colonne)
- **Une planification annuelle des points à aménager sur la base des souhaits émis par les communes en privilégiant ceux inscrits dans des projets des réfections de places ou de voiries.**
- **Une enveloppe budgétaire allouée annuellement pour ces aménagements dès 2010.**

Max BASTIDE, indique que si la compétence est intercommunale, la Communauté de Communes "Coeur du Var" doit prendre le coût en totalité. Proposition adoptée.

		VOTE			
Pour :	**37**	**Contre :**	**0**	**Abstention :**	**0**
		PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE			

2.2.7 – Renouvellement du contrat de collecte de la commune du Luc

Claude PONZO indique que la collecte du Luc est une exception intercommunale, puisqu'il s'agit d'un marché de prestations privées dont le terme arrive à échéance le 31 décembre 2010. Dans l'attente de la création des garages communautaires, il est nécessaire de passer un nouveau marché de prestations privées. Ce marché débutera le 1er janvier 2011 pour une durée de 3 ans reconductible 1 fois 1 an.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **La passation d'un marché de collecte en prestations privées pour la commune du Luc en Provence pour une durée de 3 ans reconductible 1 fois 1 an.**

		VOTE			
Pour :	**37**	**Contre :**	**0**	**Abstention :**	**0**
		PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE			

2.2.8 – Phase de transition pour les garages communaux

Claude PONZO expose que dans l'attente de la construction du ou des garages intercommunaux, la conservation des garages communaux est nécessaire. Toutefois, la commune des Mayons ne disposant pas d'une benne à ordures ménagères, il est proposé de rattacher cette collecte à celle du Cannet ou à celle de Gonfaron.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **La mise à disposition à titre gratuit des garages communaux dans l'attente de la création des garages intercommunaux,**
- **Le rattachement de la collecte des Mayons à celle du Cannet ou à celle de Gonfaron.**

VOTE					
Pour :	**37**	**Contre :**	**0**	**Abstention :**	**0**
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE					

3 – LYCEE PLAINE DES MAURES

Claude PONZO informe le Conseil Communautaire que suite à la réunion en janvier 2010 au Rectorat, le compte rendu dressé par **Madame SEDES**, Conseillère Municipale au Luc, sera communiqué aux élus.

Une réunion à la Communauté de Communes "Coeur du Var" doit avoir lieu au printemps avec le Rectorat, après les élections régionales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.
La commune de Besse a offert l'apéritif à l'assemblée.